



Compte  
Professionnel  
Prévention

COMPTE PROFESSIONNEL DE PREVENTION  
Libre Réponse 86057  
35099 RENNES CEDEX 9

Monsieur XXX  
XXX  
XXX

**A rappeler dans tous vos courriers**

N° de sécurité sociale : X XX XX XX XXX XXX

Réf. dossier : XXXXXX

Le XXXX

Monsieur,

Vous nous avez adressé un formulaire CERFA « Utilisation des points C2P pour reconversion professionnelle » pour mobiliser vos points Compte professionnel de prévention (C2P).

Nous vous confirmons que **XX point(s)** sont désormais bloqués dans le cadre votre projet de reconversion professionnelle (Numéro de dossier XXXXXXXXXXX).

Vous pouvez finaliser votre démarche auprès de l'association Transitions Pro en leur adressant une copie de ce courrier.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site [www.compteprofessionnelprevention.fr](http://www.compteprofessionnelprevention.fr). Vous pouvez également nous contacter par téléphone en composant le 3682 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h à 17h ou via votre espace personnel en ligne [salarie.compteprofessionnelprevention.fr](http://salarie.compteprofessionnelprevention.fr)

Bien cordialement,

Votre correspondant,

Pour nous contacter, rendez-vous sur [www.compteprofessionnelprevention.fr](http://www.compteprofessionnelprevention.fr) ou appelez le 

*Ce document est délivré en l'état de la législation en vigueur et des informations que nous détenons.*

*Conformément au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre organisme gestionnaire du compte professionnel de prévention. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil).*